

**La chaire de Clairvaux, certificat du 25 mai 1766**

« L' an 1766 le 25 mai après - midi à Clairvaux en la résidence et par devant Estienne VAUCHIER, notaire royal est comparu le sieur Jean-Philibert LAGRANGE de Vertamboz y demeurant négociant, lequel pour rendre témoignage de la vérité attestée et certifiée devant le notaire et les témoins cy- après nommés qu' environ le mois de décembre 1763 il rencontra d' hasard dans la ville de Clairvaux avec sieur Jean-François GRAND de Meussia, sculpteur.

Celui-ci fit marché verbal avec eux par lequel il se chargea de faire pour la paroisse une chaire à prêcher de bois de chêne d' une grosseur proportionnée à la grandeur de l' église paroissiale ayant dans les panneaux de la cuve les quatre évangélistes, dans ceux de la rampe d' escaliers deux figures de l' Ancien Testament et dans les vides intermédiaires entre chaque panneau, un morceau de sculpture dont le tour d' en bas de la cuve serait bombé ainsi que le dôme en cul de lampe couvert de sculptures et terminée par une boule bien faite ayant au-dessus une renommée soutenue par six consoles sous le dôme en place de rideaux.

Que le sieur GRAND se chargera, de plus, de poser ladite chaire dans le courant de l' année 1794 après qu' il aurait réformé le plan qu' il avait présenté dans lequel il mettrait le bombage qu' il avait omis, qu' il écrirait en bas sa convention, la signerait et remettrait le tout aux fabriciens de la paroisse et le tout moyennant la somme de trois cents livres et la vieille chaire à charge et condition que les fabriciens iraient chercher la nouvelle et qu' ils fourniraient les fers pour la poser.

Affirme de plus, que ledit sieur GRAND dit pour lors quequoy qu' il ne gagnerait pas beaucoup à l' ouvrage de cette chaire. Il la voulait faire très belle parce que cela la créditerait de toutquoy.

Ledit sieur LAGRANGE a requis le présent acte qu' il affirme vray en tous ses points et promet le soutenir tel par tout ou besoin sera lequel je luy ay accordé pour servir ou il se trouvera cas appartenir fait leu et pâssé en présence du sieur BONAVENTURE, FULÉ, BOURGEOIS et Claude-Joseph RENDU, garçon travailleur en lesne (laine) demeurant audit Clairvaux tesmoins requis et soussigné avec ledit Sr. LAGRANGE avec plusieurs autres personnes qui parlaient de convention. Signé: B. FUMEZ, P. P. LAGRANGE, C. J. RENDU, E. VAUCHIER, notaire. »

Certificat que détient M. Roger SYRE, gendre de M. Alexandre VAUCHEZ d' Hautecour, photocopie donnée à l' abbé BAILLY « que je garde aux archives paroissiales, il m' en permet la diffusion » écrivait le curé Hubert BAILLY dans ses notes de 1988.

<b>1</b>	<b>2</b>
Luc	Marc
<b>3</b>	<b>4</b>
Jean	Matthieu



**FIG. 109** Panneaux des Évangélistes de la chaire de l' église de Clairvaux. © P.Y. D. 2023-08